



## Reconnaissance d'un enfant naturel

Par **kerandal**, le **15/08/2009** à **20:03**

Bonjour, je suis marié sous le régime de la communauté j'ai 3 enfants majeurs issus de ce mariage. Par ailleurs j'ai eu un enfant naturel, non reconnue à ce jour et agé de 23 ans. Celle ci (c'est une fille) souhaiterait que je la reconnaisse officiellement. Afin de faciliter cette démarche, ma famille étant plutôt réticente, elle est prête à signer un document selon lequel elle renoncerait à toute aide financière et de ne pas figurer sur l'héritage le moment venu. Mes questions : un document de cette nature est il légal ? Quelle valeur juridique possèderait il ? Quelle forme doit il revêtir ? Sa famille pourrait elle revendiquer des droits ? Comment commencer les démarches éventuellement ?

Merci pour vos réponses avisées.